



Index égalité professionnelle

Le 28 février 2025

Pour 2024, FINEXSI obtient un index d'égalité professionnelle femmes-hommes incalculable.

Depuis plusieurs années, la politique de FINEXSI en matière d'égalité professionnelle s'articule autour de quatre domaines prioritaires :

- Le recrutement, pour assurer l'égalité de traitement des candidatures ;
- La formation et la promotion professionnelle, pour faire bénéficier aux femmes et aux hommes des mêmes possibilités de parcours professionnel, d'évolution de carrière et d'accès aux postes à responsabilités ;
- La rémunération, pour garantir les principes d'égalité tout au long de la carrière.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, fixe une obligation de résultats aux entreprises en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Concrètement, les entreprises doivent mesurer chaque année quatre indicateurs et publier la note globale obtenue sur 100 points.

1. Ecart de rémunérations entre les femmes et les hommes ;
2. Ecart dans la proportion de femmes et d'hommes augmentés ;
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité ;
4. Nombre de salariés du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations.

Compte tenu d'un effectif moindre cette année, certains groupes de l'indicateur 1 ne peuvent plus être retenus, rendant cet indicateur incalculable.

La note globale n'est de ce fait pas calculable.

Seuls les indicateurs suivants restent calculables :

- Indicateur n°2 - Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés) : calculable, le nombre de points obtenus est de 25/35.
- Indicateur n°4 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations : calculable, le nombre de points obtenus est de 0/10.